

Interpellation présentée par le député :
M. Antoine Bertschy

Date de dépôt : 4 juin 2010

Interpellation urgente écrite

Absence totale d'information sur le volume des transactions des enlèvements de véhicules

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le rapport n°29 de la Cour des comptes, sur la légalité et la gestion relatives aux honoraires et prestations de services de tiers facturés à l'Etat de Genève, relevait au point 4.5.1 des problèmes quant aux enlèvements et mises en fourrière des véhicules.

Concernant les enlèvements, effectués par les garages mandatés par la police, la Cour des comptes relevait, entre autres, que le donneur d'ordre, soit la gendarmerie, n'a aucune information sur le volume des transactions.

Si pour les autres problèmes relevés par le rapport dans ce domaine d'activité les solutions semblent envisageables et envisagées pour la fin de l'année 2010, cette absence d'information ne fait l'objet d'aucun commentaire du département.

Or, le mandant est en droit, et a même le devoir en tant qu'autorité, de savoir si ce qui a été facturé aux contrevenants par les mandataires correspond aux interventions requises.

Aux yeux de l'interpellant, le problème réside dans le fait que le cahier des charges fourni au prestataire fait office de contrat.

On est en droit de se demander si, dans un marché dont on ne peut que grossièrement évaluer le chiffre d'affaires du fait du manque total d'information à plusieurs millions de francs par année, une relation contractuelle plus contraignante pour le mandataire ne serait pas nécessaire, voire indispensable.

Dès lors, le Conseil d'Etat entend-il combler cette lacune au niveau de l'information sur le volume des transactions, voire modifier la relation contractuelle qu'il a avec les garages chargés de l'enlèvement des véhicules ? Je remercie le gouvernement de sa réponse.